



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 6 février 2025

Objet : Approbation de la prorogation de la convention biennale et pluripartite d'objectifs et de soutien aux activités de l'association « Centre d'action et de développement culturel Una Volta 2023-2024 » et attribution d'une subvention pour l'année 2025

Date de la convocation : 31 janvier 2025

Date d'affichage de la convocation : 31 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six février à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 25

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Monsieur MILANI Jean-Louis ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame LACAVE Mattea à Monsieur GRASSI Didier ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Monsieur LINALE Serge à Monsieur ROMITI Gérard ;
Madame PELLEGGRI Leslie à Monsieur Del Moro Alain ;
Monsieur PAOLI Jean-François à Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu la convention biennale et pluripartite d'objectifs et de soutien 2023-2024 entre l'association « Centre d'action et de développement culturel-Una Volta », la Collectivité de Corse et la Ville de Bastia et approbation de l'avenant financier 2023;

Vu la délibération de notre collectivité n°2021/DEC/01/02 en date du 17 décembre 2021 portant adoption d'un règlement d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2023/JAN/01/08 en date du 26 janvier 2023 portant approbation de la convention d'objectifs et de soutien biennale 2023-2024 avec l'association Una Volta ;

Vu la délibération de notre collectivité 2023/DEC/01/09 en date du 21 décembre 2023 portant sur la modification de la convention biennale d'objectifs et de soutien 2023-2024 à l'association « centre d'action et de développement culturel Una Volta » et modification de l'avenant financier 2023 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2024/01/FEV/06 en date du 22 février 2024 portant attribution d'une subvention à l'association « Centre d'action et de développement culturel Una Volta » pour l'année 2024 et approbation de l'avenant financier 2024 à la convention biennale et pluripartite d'objectifs et de soutien 2023-2024 entre la Ville de Bastia, la Collectivité de Corse et l'association «Centre d'action et de développement culturel Una Volta » ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 4 février 2025 ;

Considérant que dans le cadre de sa politique culturelle, la ville de Bastia soutient et encourage la diversité culturelle à travers les actions des opérateurs et associations locales qui contribuent largement au rayonnement et à l'attractivité de la cité dont les activités de l'association « Una Volta » défendant, dans le cadre de son programme d'activités annuelles, une vision de l'action culturelle en accord avec le projet artistique et culturel de notre Ville ;

Considérant les objectifs de l'association Una Volta en ce sens et les différents axes d'activités de son projet culturel suivants : la formation, la création, la diffusion, le renouveau et l'élargissement des publics ;

Considérant que pour tous ces axes, des programmes annuels fixeront précisément le programme d'activité par millésime ;

Considérant que la Ville, en partenariat avec la collectivité de Corse, propose la prorogation en 2025 de la convention biennale et pluripartite d'objectifs et de soutien aux activités de l'association "Centre d'action et de développement culturel" – una volta 2023-2024 ;

Considérant le concours financier de notre collectivité à l'association Una Volta en lui octroyant une subvention d'un montant de 360 000 € pour la réalisation de son programme d'activités proposé au regard de son projet artistique et culturel.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Didier GRASSI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité, Monsieur le Maire, Madame Mattea Lacave et Madame TIMSIT Christelle ne participant pas au vote.

Article 1 :

- **Approuve** la prorogation en 2025 de la convention biennale et pluripartite d'objectifs et de soutien aux activités de l'association "centre d'action et de développement culturel" Una Volta 2023-2024.

Article 2 :

- **Approuve** l'avenant financier 2025 à la convention biennale et pluripartite d'objectifs et de soutien 2023-2024 prorogée en 2025 entre la Ville de Bastia, la collectivité de Corse et l'Association « Centre d'action et de développement culturel "Una Volta" ».

Article 3:

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant de prorogation en 2025 de la convention biennale et pluripartite d'objectifs et de soutien aux activités de l'association "centre d'action et de développement culturel" Una Volta 2023-2024.

Article 4:

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant financier 2025 entre la Ville de Bastia, la Collectivité de Corse et l'Association « Centre d'action et de développement culturel Una Volta ».

Article 5:

- **Precise** que la somme de 360 000 € est inscrite au budget primitif 2025 compte 6574 sous fonction 33 .

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 13/02/2025

Pierre SAVELLI



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérécours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.